# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

# RAPPORT GÉNÉRAL

**FAIT** 

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2° partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC, Sénateur, Rapporteur général.

### ANNEXE N° 23

## COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE

Rapporteur spécial: M. André ARMENGAUD

#### Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2º législ.): 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 21), 57 (tomes I et II, annexe VII) et in-8° 9.

Sénat: 42 (1962-1963).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fosset, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

## Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1962, le budget de 1963, tel qu'il nous est soumis, se présente de la manière suivante :

	1963	1962
— Moyens des services	4.803.939	3.843.425
— Interventions publiques	8.708.500	8.318.500
Total	13.512.439	12.161.925

D'une année sur l'autre, l'augmentation ressort à 11,1 %.

Les *mesures acquises* — au total 199.116 F — n'appellent pas d'observation puisqu'elles traduisent, au Commissariat général, les conséquences de l'amélioration des rémunérations obtenue par la fonction publique au cours de l'année 1962.

Les *mesures nouvelles* se chiffrent donc à 1.151.398 F dont 761.398 F au titre III (Moyens des services) et 390.000 F au titre IV (Interventions publiques).

## I. — Les moyens des services.

Sur les huit mesures nouvelles contenues dans le projet, quatre concernent la prise en compte, au budget de 1963, de dispositions votées dans les collectifs de juillet et de décembre 1962 :

- 1. La création d'un service de presse et d'information qui nécessite l'ouverture d'un crédit de matériel de 32.000 F :
- 2. La création d'une commission permanente de l'électronique qui nécessite, outre des crédits de matériel, la création de 4 emplois nouveaux : au total, le coût de cette mesure s'élève à

233.793 F. Le bilan de cette commission, au bout de dix-huit mois d'activité, est le suivant :

- création d'un comité à la délégation générale à la recherche scientifique qui a procédé à la mise en œuvre de la première action concertée relative à la recherche dans le secteur industriel;
- définition d'une politique d'implantation de l'industrie électronique en Bretagne, coordonnée avec la décentralisation du Centre national d'études des télécommunications et de certains services des armées;
- publication d'un premier rapport de synthèse sur les problèmes de l'électronique.
  - 3 et 4. L'occupation de nouveaux locaux (coût 198.000 F):
- ceux du 233, boulevard Saint-Germain, à la place de la Caisse centrale de la coopération économique;
- ceux du 9 *bis*, rue Croix-des-Petits-Champs, où s'installera le service de la productivité.

Les mesures vraiment nouvelles sont les suivantes :

- 1. La transformation de 5 emplois, expliquée par le fait que les intéressés, fonctionnaires des cadres C et D, remplissent des fonctions qui dépassent largement celles prévues par leur statut (15.247 F);
- 2. La création de 9 emplois, 6 chargés de mission et 3 secrétaires, justifiée par l'extension des activités du Commissariat dans trois directions : la politique des revenus, la recherche méthodologique et la mise en œuvre des tranches opératoires régionales du Plan (190.958 F);
- 3. Le remplacement et la transformation de l'installation de chauffage central de la rue Martignac : un crédit de 80.000 F non renouvelable est inscrit pour 1963 ;
- 4. Les *travaux d'impression*, effectués par l'Imprimerie nationale, qui nécessitent l'ouverture d'une dotation de 11.400 F.

## II. — Les interventions publiques.

Cette année apparaît une réforme comptable, qui a consisté à supprimer le chapitre 44-13 (Subventions aux centres régionaux de productivité) et à en transférer les crédits au chapitre 44-14 (Subventions terdant à favoriser le développement de la productivité),

majorés de 350.000 F pour tenir compte de la création de nouveaux centres et de l'extension de la formation syndicale aux tâches d'élaboration du plan et de développement de la productivité.

Il ne reste donc plus que trois chapitres, l'un consacré à l'étude de la consommation, les deux autres à l'accroissement de la productivité.

## A. — L'ÉTUDE DE LA CONSOMMATION

Elle est effectuée, rappelons-le, par le Centre de recherches et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.), qui entreprend, à la demande des services publics ou des entreprises privées, des enquêtes sur la consommation dans le passé ou sur les perspectives d'évolution de la demande (1).

La subvention fournie par l'Etat passera de 660.000 F en 1962 à 700.000 F en 1963. L'an dernier, elle représentait 34 % du budget de l'organisme qui utilise une soixantaine d'agents. Le supplément de 40.000 F est nécessité par l'augmentation des rémunérations.

Les crédits de 1962 ont été utilisés pour les travaux suivants :

- a) Les travaux d'intérêt général:
- 1. Travaux de comptabilité nationale: publication et étude des séries décennales de la consommation en France (1950-1960). Revision des estimations de l'année 1959, année de base du plan. Evaluations de l'année 1961.
- 2. Travaux d'analyse et de recherche sur les données apportées par des enquêtes récentes : budgets des familles (1956) automobile (1959), dépenses médicales (1960), logement (1961), familles nombreuses (1962).
- 3. Etudes préparatoires du V° plan.
  - b) Les études spéciales effectuées sur contrat :
- 1 Etudes des développements urbains, réalisées pour le compte du Commissariat général du Plan ou des collectivités locales. Elles ont concerné:
  - -- des études locales : Montpellier, Toulouse, Amiens, centre rive droite de Paris ;
  - des études méthodologiques sur la programmation des équipements urbains.

<sup>(1)</sup> Cf. rapport n° 39, annexe 12 du 15 novembre 1960 sur la loi de finances pour 1961 précisant les activités du C. R. E. D. O. C.

- 2. Etudes économiques diverses, réalisées pour le compte d'organismes publics ou privés :
  - Ministère de la construction : enquête sur le logement.
  - Sécurité sociale : enquête sur les dépenses médicales, enquête sur les budgets des familles nombreuses.
  - Etablissements financiers: enquête sur l'épargne.
  - Organismes professionnels : étude du marché de l'imprimerie de labeur, étude du marché du butane.
  - Département de l'agriculture des U. S. A.: étude des perspectives de la production agricole et de la consommation alimentaire.
  - Communauté économique européenne : consommation de viande et de vin.

## B. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

Chapitre 44-12. — Subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité (A. F. A. P.) :

Le montant de la subvention budgétaire versé à l'A. F. A. P. n'a pas varié depuis 1958. Elle s'établit à 1.508.500 F (1). En 1962, elle représentait 40 % du budget de l'organisme, le reste des ressources provenant, pour moitié, de crédits du Fonds national de la productivité affectés à des projets très précis et, pour moitié, de ressources propres des différents services de l'Association (recettes du centre audiovisuel ; participation aux frais des actions, missions, journées d'études, visites d'usines...; adhésions ; publications).

Chapitre 44-14. — Subventions tendant à favoriser le développement de la productivité:

Ce chapitre est doté des crédits figurant à l'ancien chapitre 44-13, soit 150.000 F, et d'un supplément de 350.000 F. Il atteindra 6.500.000 F.

On se souvient que ces crédits assurent le relais de l'aide américaine par le canal du Fonds national de la productivité. Ils

<sup>(1)</sup> Cf. rapport n° 53, annexe n° 15 du 14 novembre 1961 (p. 13) sur la loi de finances pour 1962 précisant les activités de l'A. F. A. P.

sont gérés par l'A. F. A. P., qui les débloque au profit des organismes bénéficiaires sur décision du Commissaire général au Plan

Nous donnons, en annexe, les résultats obtenus et les orientations suivies.

\* \*

## L'exécution du IV Plan vue à travers les divers budgets.

Votre Commission des Finances ayant tenu à connaître quel était le rythme d'exécution du IV Plan, nous avons consigné dans le tableau ci-après le montant des autorisations de programme ouvertes en 1962 et 1963 pour les confronter au montant des autorisations prévues pour les quatre années du Plan et obtenir, pour chaque département ministériel et pour l'ensemble du budget, les pourcentages de réalisation :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME 1962 ET 1963 rapportées aux objectifs du IV Plan. (Millions de francs.)					
CHAPITRES DU IV PLAN	A. P. 1962.	A. P. demandées pour 1963.	A. P. 1962 + 1963.	A. P. prévues 1962-1965.	Pourcentages des programmes du IV Plan autorisés en 1962-1963.	
Agriculture  Equipement culturel  Equipement scolaire  Equipement urbain  Equipement sanitaire et social  Transports  P. et T  D. O. M	1.144,4 141,6 2.325 365,8 270 1.251,5 970 95	1.445,4 197,2 2.742,3 403 404,5 1.495 1.200 100	2.589,8 338,8 5.067,3 768,8 674,5 2.746,5 2.170 195	5.500 900 12.000 2.063 1.600 6.532 4.500 460	47 38 42 37 42 42 48 42	
Total	6.563,3	7.987,4	14.550,7	33.555	43	

Le tableau précité soulève une question délicate. Dans quelle mesure le Gouvernement pourra-t-il tenir la cadence envisagée par la loi d'approbation du Plan, alors qu'il s'agit du fondement de l'expansion économique nationale?

A cet égard, le rapport qui accompagne la loi de finances pour 1963 ne fait pas apparaître, contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du Plan, l'état d'exécution du Plan, si ce n'est par une allusion à la politique régionale, sans en préciser toutefois les contours (1).

Votre Commission des Finances souhaite recevoir du Gouvernement, d'une part des explications sur les raisons qui ont motivé un décalage parfois sensible entre les prévisions et les dotations budgétaires, d'autre part, pour l'avenir, des apaisements sur la concordance entre le Plan et la politique budgétaire, économique et sociale, compte tenu des risques qui découleraient d'un ralentissement éventuel de l'investissement au cas où l'équilibre financier serait compromis par la montée des prix.

\* \*

## Les problèmes de planification internationale.

Votre Commission n'entend pas revenir, à l'occasion du budget du Commissariat au Plan, sur les observations qu'elle a présentées lors des trois derniers budgets et des débats sur la loi d'approbation du IV<sup>e</sup> Plan et qui portent sur le caractère plus ou moins impératif ou indicatif du Plan et sur les liens étroits existant entre la réalisation du Plan et la politique du commerce extérieur. L'action du Président de la République des Etats-Unis en faveur d'une politique de désarmement douanier et celle du Ministre allemand de l'Economie ne doivent pas faire illusion. A moins de voir naître chez les producteurs occidentaux un besoin impératif de répartition raisonnée des tâches et le désir d'éviter des excès de compétition dans des secteurs d'activité professionnelle, industrielle et agricole, capables de répondre aux besoins nationaux dans des conditions de prix qui ne soient pas aberrantes, le risque est grand de voir, sous la double pression germano-américaine, glisser le Marché commun et l'éco-

<sup>(1)</sup> Cf. page 28 du Rapport économique et financier.

nomie française vers une zone très large de libre-échange (1), d'où l'esprit d'organisation de la production et d'équilibre des niveaux de vie et des taux de croissance serait exclu.

Des allusions très nettes ont été faites à cette préoccupation dans le rapport n° 247 de votre Commission sur le IV° Plan. Elles auraient, à l'époque, mérité une réponse du Gouvernement. Les déclarations publiques de M. Ehrard comme le vote par le Parlement américain de la loi autorisant le Président des Etats-Unis à nuancer les tarifs douaniers sans pour autant renoncer à un certain protectionnisme indirect (2), les difficultés découlant de la production agricole française au sein du Marché commun, en dépit de l'acceptation le 14 janvier 1962 des principes d'une politique agricole commune, rendent plus nécessaire que jamais une prise de position du Gouvernement à l'égard de ses partenaires et du Parlement.

Enfin, il serait fâcheux qu'à ce titre la France ne soutienne pas avec vigueur la position de la C. E. E. et des Gouvernements italien et belge qui viennent, l'un et l'autre, de faire un pas dans la voie de la programmation.

Mais cela suppose sans doute une attitude politique générale qui ne laisse pas nos partenaires de la C. E. E. douter de notre volonté d'intégration européenne effective.

\* \*

<sup>(1)</sup> Cf. interview de M. Bernière dans Entreprise de janvier 1963 à l'occasion du marché du papier et des pâtes à papier.

<sup>(2)</sup> Cf. Buy American Act.

### Les observations de la Commission.

La discussion qui a suivi l'exposé de votre Rapporteur a porté sur trois considérations : la première d'ordre administratif, la seconde d'ordre structural, la troisième de caractère politique.

1° La dispersion des services du Commissariat dans trois immeubles apparaît déplorable. Si l'immeuble de la rue Martignac était suffisant pour les premières tâches du Commissariat, tel qu'il fut mis en place en 1946 par M. Jean Monnet, il ne correspond plus aux multiples tâches nouvelles du Commissariat dont le nombre des commissions s'est accru avec le progrès technique (cas de l'électronique par exemple), ou dont les responsabilités se sont étendues par l'absorption du Commissariat de la Productivité et avec la création du Conseil supérieur de la construction et de l'aménagement du territoire et les comités d'action régionale.

S'il est, dès lors, certain qu'il faille accroître la surface des locaux dont pourra disposer le Commissariat au Plan, il est déraisonnable de les disperser en divers points de la capitale.

Votre Commission des Finances souhaite donc un regroupement favorable à l'utilisation optimum du personnel du Commissariat, de préférence dans un immeuble accessible aux visiteurs et disposant de facilités de stationnement.

2° La superposition comme le parallélisme du Conseil supérieur de la construction et d'aménagement du territoire et du Commissariat au Plan présentent de graves inconvénients.

L'emploi optimum des ressources de la Nation suppose que le développement coordonné des activités nationales, par groupe professionnel, s'harmonise avec l'animation des régions où se trouvent une large main-d'œuvre disponible et des logements.

Si l'action du Commissariat au Plan, qui s'exerce par tranches verticales, n'est pas étroitement intégrée aux actions horizontales de l'aménagement du territoire, le risque est grand de voir s'augmenter la distorsion actuelle entre régions riches et régions pauvres.

La Commission des Finances, comme l'ont fait observer MM. Roubert, Pellenc et Coudé du Foresto, tient, à ce titre, à rappeler la position qu'elle avait prise sur cette question à l'occasion des débats sur la loi d'approbation du IV Plan en demandant, dans

deux amendements à l'article 1 bis et à l'article 2 du projet de loi n° 1573 — A. N., qu'apparaissent dans tous les documents soumis au Parlement les liens et les actions coordonnées en matière de plan et d'aménagement du territoire.

L'article 2 de la loi n° 62-900 confirme cette préoccupation.

L'entretien que M. Coudé du Foresto et votre Rapporteur ont eu avec les services du Premier Ministre et du Plan permet de dégager les informations suivantes concernant la réforme actuellement en cours en matière d'aménagement du territoire.

Elle comporte les principes suivants:

a) Regroupement auprès du Commissariat Général du Plan des études de conception de l'aménagement du territoire.

Cette unité de conception est indispensable : une étude prospective va être menée qui permettrait d'établir des directives d'aménagement du territoire. Visant l'horizon 1985, cette étude s'intégrerait dans une recherche d'ensemble sur l'évolution de la société française (mode de vie urbaine, évolution de la société industrielle...) et éclairerait la voie des plans successifs du développement économique et social.

b) Création d'une délégation générale chargée d'assurer et de contrôler la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

La coordination nécessaire serait ainsi assurée dans *l'exécution*. En effet actuellement l'exécution est divisée : Ministère de la Construction (Direction de l'Aménagement du territoire), Ministère de l'Industrie (Direction de l'Expansion industrielle), Ministère de l'Intérieur, Ministères des Finances, de l'Agriculture, des Travaux publics.

Certes, il existe des organismes interministériels (Comités du Fonds de développement économique et social où les différents Ministères sont représentés), mais il manque un animateur capable de faire prendre rapidement les mesures indispensables dans divers cas tels que par exemple les remèdes aux crises localisées liées à des opérations de conversion (bassins miniers, industries textiles, etc.) ou encore la réalisation des investissements publics qui peuvent favoriser la réanimation d'une région (communications : réseau routier et liaisons rapides aériennes notamment, enseignement : surtout les établissements d'enseignement technique, équipement urbain et logement).

Ainsi la politique d'aménagement du territoire s'appuierait sur :

- l'établissement de directives à long terme d'aménagement du territoire par une commission siégeant auprès du Commissariat général du Plan;
- la régionalisation des plans de développement économique et social: cette régionalisation actuellement en cours pour le IV° Plan (procédure des « tranches opératoires ») permettra de mieux fixer l'action du Plan dans l'espace;
- la coordination de l'ensemble des mesures d'exécution par la Délégation générale pour l'aménagement du territoire.
- 3° Plusieurs membres de la Commission, notamment MM. Roubert, Coudé du Foresto et Métayer, ont relevé avec inquiétude les décalages entre les prévisions du IV° Plan telles qu'elles sont définies dans la loi n° 62-900 précitée et les dotations budgétaires de certains départements ministériels, comme nous l'avons fait ressortir précédemment.

Ils se sont demandés à quoi sert la formalité qui consiste à faire approuver par le Parlement un Plan dont le chef de l'Etat lui-même déclare qu'il s'agit d'un objectif national qui doit être atteint par l'effort de chacun, mais dont la réalisation est freinée par l'Etat lui-même.

Au moment où des discussions difficiles sont engagées avec les partenaires de la France au sein de la C. E. E. en vue d'arriver à une programmation commune, rien n'apparaît plus fâcheux que de ne pas voir la France elle-même ne pas respecter le Plan qu'elle s'est imposée, alors que l'Etat dispose, par la voie du budget et de sa politique financière, de moyens déterminants pour son exécution.

Vos collègues ont également approuvé la position de votre Rapporteur sur l'attitude à prendre par les représentants de la France au sein du Conseil des Ministres de la C. E. E. en vue d'obtenir l'adhésion de nos partenaires aux propositions, pourtant modestes, de MM. Hallstein et Marjolin, dans le dernier rapport de la « Commission », en faveur d'une programmation européenne.

\* \* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget du Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

### ANNEXE

# NOTE SUR LES SUBVENTIONS TENDANT A FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITE

(CHAPITRE 44-14)

### I. — Résultats obtenus et orientations générales suivies.

Le IV<sup>o</sup> Plan a consacré un chapitre spécial à la politique d'accroissement de la productivité (troisième partie, chapitre II).

Les orientations suivies pour l'utilisation des crédits du chapitre 44-14 en 1962 correspondent donc aux principaux objectifs assignés par le Plan à cette politique : faire progresser les mesures exactes et les recherches en matière de productivité ; favoriser le recours aux méthodes et aux techniques modernes d'organisation et de gestion grâce à une information et à une formation appropriées ; tirer le meilleur profit, sur le plan économique et social, du progrès incessant des sciences et des techniques.

#### A. — ETUDES ET RECHERCHES

1° En ce qui concerne la mesure de la productivité.

Une série d'études ont été réalisées ou sont en cours de réalisation sur le concept et les problèmes que pose la mesure de la productivité nationale et sur les résultats de ses premières applications.

Parmi ces travaux, une étude portant sur la mesure de la productivité en France au cours des dix dernières années a été effectuée. D'autre part, à la demande de la C. E. C. A., une étude de base sur la méthodologie de la mesure de la productivité au niveau des branches d'activité a été réalisée. Cette étude s'attache également à dégager la signification économique et sociale des différentes formules de mesure de la productivité.

Enfin, dans les secteurs où sont apparues, au cours de l'élaboration du IV Plan, les plus grandes incertitudes en ce qui concerne l'évolution de la productivité, des études ont été réalisées — bâtiments et travaux publics, élevage, services et notamment hôtellerie — ou sont en cours — industries agricoles et alimentaires, industries du bois. Ces études doivent être systématiquement étendues à d'autres secteurs en 1963.

Une étude sur l'évolution de la productivité agricole et la recherche de la parité des revenus agricoles a été effectuée dans le cadre de la préparation du IV<sup>e</sup> Plan.

Une étude sur l'évolution de la productivité agricole dans les pays du Marché commun et la recherche d'une politique de productivité est également engagée à la demande de la Communauté économique européenne.

Le IV Plan insistant d'autre part sur l'amélioration des données statistiques de base et des méthodes de collecte des renseignements nécessaires à la mesure de la productivité, des Groupes de travail ont été constitués. Des actions sont en cours concernant le recensement des statistiques existantes (industrie et artisanat).

Enfin, les contacts avec les instituts et spécialistes étrangers se sont multipliés en 1962, permettant d'ouvrir nombre de perspectives nouvelles sur ces problèmes.

### 2° En ce qui concerne les techniques de productivité.

Afin, comme le demande le IV Plan, de détecter techniques et méthodes nouvelles et de favoriser leur application, les enquêtes, recherches et études suivantes sont en cours :

- étude sur l'établissement, dans l'entreprise, de systèmes cohérents d'informations internes adaptés aux besoins de la direction et des divers responsables;
- étude sur l'organisation de la fonction de prévision et de contrôle dans l'entreprise;
- étude sur l'analyse des coûts et l'application du contrôle budgétaire dans les services d'études et de recherches;
- étude sur les conditions d'application aux petites et moyennes entreprises de certaines méthodes scientifiques de gestion;
- étude comparée des divers systèmes de calcul des prix de revient, en particulier dans les industries nécessitant de gros investissements;
- étude des problèmes de communication et de liaison dans les entreprises.

De même une aide a été apportée aux organismes soucieux de poursuivre par eux-mêmes l'étude et la diffusion de ces techniques dans le domaine de l'industrie (Centres professionnels de productivité), de la distribution, de l'artisanat (Centre National d'Etudes Techniques et Economiques de l'Artisanat; Centre National d'Etudes, de Documentation et de Vulgarisation Techniques de l'Artisanat Rural), de la construction (Interapro).

Parmi ces techniques, la recherche opérationnelle et la manutention continuent à faire l'objet d'une attention particulière. L'intérêt des méthodes du contrôle statistique de qualité a, d'autre part, été souligné. Les organismes chargés de les promouvoir ont reçu les impulsions nécessaires (Société Française de Recherche Opérationnelle; Bureau Universitaire de Recherche Opérationnelle; Institut Français des Techniques d'Information et de Manutention; Association Française pour le Contrôle Industriel de la Qualité).

De nombreuses missions d'études à l'étranger ont été organisées au bénéfice des professionnels, de leurs cadres ou de leurs conseillers.

Enfin sont actuellement jetées les bases d'une importante enquête sur l'influence respective des différents facteurs de productivité, accompagnée de l'étude-pilote de certains secteurs;

3° En ce qui concerne les sciences humaines appliquées, le IV Plan soulignait que toute une série de recherches, d'ordre essentiellement économique et psychosociologique devaient être encouragées, dans la mesure où elles étudiaient un élément — l'homme — dont le comportement, encore trop mal connu, s'avérait cependant décisif Il indiquait que le domaine des sciences humaines demeurait insuffisamment exploré au moment où des problèmes de transferts d'activité, d'adaptation à des conditions de vie différentes, de promotion intellectuelle et sociale, se posaient avec une acuité particulière, nécessitant une étude approfondie des réactions psychologiques des groupes et des individus.

Dans cette perspective, les études suivantes ont été continuées, effectuées ou amorcées en 1962 :

### Dans le domaine industriel:

La prolongation des recherches sur:

- l'adaptation du travail à l'homme;
- les aspects psycho-sociologiques du travail en équipes successives, afin de procéder à une meilleure organisation de conditions matérielles du travail appelées à se transformer considérablement sous l'influence de la mécanisation croissante et de l'automation;

— les conséquences de l'introduction de l'automatisation dans un ensemble administratif (problèmes de réorganisation comptables et de formation des opérateurs; évaluation des économies à réaliser).

Dans le domaine des transports:

L'étude sur l'incidence de la fatigue sur le comportement des conducteurs.

Dans le domaine agricole:

Les études sur le passage de la main-d'œuvre rurale à la vie urbaine et industrielle dont il n'est pas besoin de souligner l'importance;

L'étude de l'aspect humain des problèmes de la mise en valeur du Massif Central.

Dans la distribution:

Des études sur le comportement et les attitudes des consommateurs dans les organismes commerciaux nouveaux qui se créent dans les grands ensembles et sur l'attitude des commerçants devant la notion de progrès économique et technique.

D'une façon plus générale, les études sur les aspects psycho-sociologiques de la vie économique, des problèmes d'aménagement régional (Annecy — Epernay) et des problèmes de sous-développement se poursuivent.

Enfin, une recherche est actuellement amorcée sur les aspects psychologiques de la prévision à long terme.

### B. - FORMATION

Conformément aux orientations du IV<sup>e</sup> Plan, le Centre français de productivité a continué à apporter son aide à ceux des programmes de formation qui tiennent particulièrement compte des besoins les plus urgents et les moins satisfaits des entreprises. A cet égard, après celles de Limoges, Marseille et Bordeaux, de nouvelles expériences-pilotes ont été tentées en ce qui concerne la formation de la maîtrise (Strasbourg, Toulouse).

Le Centre français de productivité a d'autre part contribué au développement de certains enseignements encore insuffisants:

- formation de spécialistes à l'application des sciences humaines dans les entreprises (création de la section de lettres et sciences humaines appliquées à la faculté des lettres: dans le cadre de cet enseignement, un cours semestriel a été organisé sur les objectifs économiques et sociaux du Plan et de la productivité);
- formation de spécialistes de la prévision pour l'entreprise et la région (création de l'institut technique de prévision économique et sociale auprès du Conservatoire national des arts et métiers);
- formation de spécialistes de la manutention (création de l'institut de formation aux techniques d'implantation et de manutention).

Il en a également favorisé l'amélioration (étude sur la formation de techniciens et en particulier de ceux de l'électronique en vue de l'amélioration des programmes de formation professionnelle accélérée).

Les cycles périodiques de mise à jour des connaissances ont été multipliés, notamment sous l'égide des instituts d'administration des entreprises.

Des formules nouvelles mieux adaptées aux besoins des utilisateurs ont été adoptées par certains instituts spécialisés (cours par correspondance de l'institut de perfectionnement aux techniques de gestion).

Enfin, de nouveaux secteurs — en particulier l'artisanat (création de groupes d'auto-formation aux techniques d'organisation et de gestion dans les Alpes-Maritimes, les Ardennes, le Bas-Rhin, la Côte-d'Or, la Creuse, la Drôme, la Haute-Loire, le Haut-Rhin, l'Orne, le Puy-de-Dôme, le Rhône) et les professions libérales — s'ouvrent de plus en plus largement à la formation en matière d'organisation et de gestion, tandis que ceux de la distribution (assistants techniques du commerce), de l'agriculture (Institut de formation des cadres paysans), des transports (Association pour la formation dans les transports) approfondissent leur formation non seulement sur ces techniques mais aussi sur les problèmes économiques et sociologiques fondamentaux.

En ce qui concerne l'adaptation des Méthodes pédagogiques. elle s'est poursuivie au niveau de l'enseignement supérieur par l'organisation de journées d'études à l'intention des professeurs d'Institut d'administration des entreprises, au niveau de l'enseignement technique par l'action du Centre de recherches de productivité de l'enseignement technique (C. E. R. P. E. T.) qui, en 1962, a non seulement développé son activité désormais traditionnelle mais multiplié des expériences nouvelles en matière de pédagogie industrielle, et enfin au niveau de l'enseignement primaire par des sessions d'information pédagogique destinées aux instituteurs agricoles.

Au surplus, les contacts entre formateurs et praticiens ont été multipliés et certains enseignements nouveaux font l'objet d'expérimentation et d'ajustement, notamment au Centre pédagogique de l'Université d'Aix-Marseille, en vue de la coopération technique entre pays.

Enfin, l'enquête menée cette année, à la demande du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, par le service de psychologie appliquée de l'Association française pour l'accroissement de la productivité sur l'évaluation des résultats de la formation a permis aux formateurs et animateurs de formation de mieux adapter leur enseignement aux besoins de leurs auditoires. Une publication a été faite des premiers résultats obtenus.

### C. — En matière d'information et de diffusion

Le IV Plan ayant souligné que « l'information économique constituait un facteur de productivité dans la mesure où son insuffisance pouvait être tenue pour responsable, au moins en partie, de l'attachement manifesté encore par une large fraction de la population à des structures et à des méthodes périmées », une série d'actions d'information ont été menées, destinées à sensibiliser les publics les plus divers.

Outre l'étude en cours sur les besoins de documentation des chefs d'entreprise et sur leur degré de sensibilisation aux problèmes de productivité, des sessions d'information sur le IV Plan et sur la productivité, faisant suite aux sessions de 1961 sur l'intéressement du personnel à l'accroissement de la productivité, ont été organisées en 1962 par le Commissariat notamment à l'intention de Directeurs départementaux des enquêtes économiques. Il convient en outre de souligner les efforts effectués en vue de l'information des syndicalistes et des consommateurs (cf. E), la diffusion de plaquettes de vulgarisation sur les objectifs du Plan, les contacts pris avec les milieux comptables et bancaires en vue de l'élaboration, actuellement en cours, de plaquettes concernant les techniques de productivité et plus particulièrement les techniques de gestion, enfin la continuation, par la Commission de liaison des conseillers d'entreprises de l'étude des problèmes généraux posés par la diffusion des informations économiques et des techniques de productivité.

### D. - L'ENTREPRISE, LA PROFESSION, LA RÉGION

### 1° L'entreprise.

L'établissement de diagnostics, les comparaisons interfirmes, la constitution de groupes d'auto-organisation ou de services communs continuent à être favorisés afin, comme le demande le IV Plan, de hâter la prise de conscience des problèmes nouveaux qui se posent aux entreprises.

A la suite de l'expérience de Bordeaux, de nouvelles bourses de sous-traitance ont été créées ou sont en voie de création (Tours, Nantes, Saint-Etienne).

Après la réussite de la première expérience « Technique, Organisation, Productivité » d'assistance en matière d'organisation et de gestion des grandes aux petites entreprises d'une région, une seconde expérience a lieu dans les Ardennes; d'autres sont en cours ou en préparation à Pau, Lyon, Strasbourg, Gennevilliers, etc.

Par ailleurs, tandis que la Commission et le Centre de productivité des P. M. E. poursuivent leur action, 13 assistants régionaux de productivité ont été mis en place, une cinquième promotion d'assistants du commerce et une deuxième promotion d'assistants des métiers sont actuellement en cours de formation, ce qui portera le nombre de ces assistants respectivement à 97 et à 20.

Enfin, 24 prêts d'organisation ont été accordés pendant les sept premiers mois de l'année 1962, dont certains sont destinés à financer des actions collectives.

### 2" La profession.

Un Centre professionnel de productivité nouveau a été créé (émail). La création du Centre de l'ameublement, qui devait avoir lieu en octobre, fait l'objet d'une ultime mise au point. L'aide accordée à la plupart des autres centres a été renouvelée (en particulier jute, coton, soie, optique et instruments de précision, chaudronnerie tôlerie, cuir, bois, construction métallique, bonneterie, etc.).

Conformément aux recommandations du Plan, de nouveaux problèmes ont été mis à l'étude par certains centres: modification de structures, concentration, taille optimum, décentralisation, spécialisation, modernisation de l'équipement, comparaison des règles de calcul ou de construction française et étrangère, promotion commerciale, travail noir.

Dans le domaine agricole, la normalisation des méthodes comptables et de contrôle de gestion, l'étude des marchés agricoles, le perfectionnement des spécialistes, la formation humaine ont été mis au programme du Centre national de la coopération agricole ou de certains centres professionnels tels que le Centre pour l'accroissement de la productivité dans les entreprises laitières.

Enfin, dans le domaine artisanal, un certain nombre de centres continuent leur action: Centre national d'études techniques et économiques de l'artisanat « C. N. E. T. E. A. » fonctionnant près l'assemblée des présidents de chambre des métiers de France, Centre national d'études de documentation et de vulgarisation de l'artisanat rural « C. E. D. V. A. R. », Centre national de productivité des maîtres artisans du livre, Service de productivité de la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile « F. N. C. A. A. », Service de productivité de la branche nationale artisanale de la chambre syndicale nationale du commerce de la réparation, du garage, de l'entretien et du ravitaillement de l'automobile « C. S. N. C. R. A. » actuellement en cours de réalisation, Centre de productivité des artisans du bâtiment (cf. à titre d'exemple annexe X).

### 3º La région.

Les programmes d'action régionale en matière de productivité des centres régionaux d'Albi, Besançon, Bordeaux, Chaumont, Clermont-Ferrand, Dijon, la Rochelle, Lons-le-Saunier, Lyon, Marseille, Mende, Mézières, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Reims, Rodez, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, tout en poursuivant les tâches maintenant classiques d'information et de formation élargies à de nouveaux publics et à de nouvelles régions, ont également contribué dans le cadre des plans régionaux à la réalisation d'actions collectives destinces à revivifier des structures vieillies (actions professionnelles à l'échelon régional, groupements d'entreprises, coopération entre grandes et petites entreprises d'une même région).

Des campagnes générales d'information en Auvergne et en Bourgogne, ainsi que de nombreuses sessions organisées avec l'aide en particulier des assistants techniques, ont permis de sensibiliser un certain nombre de « chefs de file régionaux ».

Les contacts entre centres régionaux et organismes publics et privés intéressés ont été également multipliés, notamment, grâce à des actions menées en commun avec les centres professionnels de productivité et les centres techniques (Lyon, Toulouse) ou les comités d'expansion (Reims, Lons-le-Saunier, Besançon). Par ailleurs, des sessions d'information et de perfectionnement réunissent périodiquement, dans le cadre de l'Hexagone, tous les animateurs régionaux.

Quatre centres nouveaux (Chaumont, Nice, Albi et la Rochelle) ont vu le jour. Une demi-douzaine d'autres sont en voie de création notamment à l'Ouest, en même temps que l'action en faveur de la productivité est systématiquement développée dans le Massif Central.

Le détail des actions menées sur le plan régional est développé dans l'annexe XI.

### E. - Problèmes sociaux posés par la mise en œuvre d'une politique de productivité

Au cours des années 1960-1961, la politique gouvernementale tendant à associer les organisations syndicales à l'action des pouvoirs publics à travers la consultation plus fréquente du Conseil économique et grâce à l'institution du Conseil supérieur du Plan, a eu pour effet de provoquer une prise de conscience accrue des salariés de l'importance des problèmes économiques.

Par ailleurs, la participation plus effective des responsables syndicaux à l'élaboration du IV° Plan qui, pour la première fois, ajoute aux objectifs économiques des perspectives sociales, a été pour beaucoup d'entre eux l'occasion de s'interroger sur les conséquences que pouvaient avoir sur le sort des travailleurs le choix des investissements et l'accroissement de la productivité.

Or, l'insuffisance de la formation et de l'information économique, insuffisance qui peut être considérée comme un obstacle à l'expansion ainsi que l'ont souligné le rapport Rueff-Armand, le Conseil économique (séances des 7 et 8 février 1962) et les Assemblées parlementaires (Assemblée nationale, débats sur le IV Plan du 23 mai au 10 juillet 1962, Sénat, débats du 6 juin au 13 juillet 1962), n'a pas été sans constituer un obstacle à cette participation.

C'est pourquoi le Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité a été amené à intensifier ses efforts afin d'améliorer en pareil domaine formation et information.

Son action s'est exercée dans plusieurs directions, tant auprès des personnes assumant des responsabilités économiques que des salariés eux-mêmes.

S'agissant des milieux salariés, une aide a été apportée aux organisations syndicales en vue de développer leurs programmes de formation économique. Les actions entreprises ont été nécessairement très diversifiées. Elles prévoient aussi bien la formation des experts syndicaux que celle des militants, et se situent à l'échelon national, professionnel ou régional.

S'agissant des *milieux familiaux*, une plaquette adaptée aux milieux populaires, sur les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan, a été diffusée à 200.000 familles ouvrières.

S'agissant enfin des consommateurs, un organisme commun aux trois centrales syndicales C. G. T.-F. O., C. F. T. C. et C. G. C., l'OR. GE. CO (Organisation générale des consommateurs) a été créé dans le but d'informer les consommateurs et de contribuer à une meilleure connaissance du marché, notamment des produits de consommation courante.

Par ailleurs, il convient de noter que des représentants syndicaux ont participé activement à la réalisation concrète de deux actions pilotes de productivité.

L'une se situe à l'échelon régional et a pour but de résorber la main-d'œuvre existante dans un centre industriel : il s'agit de la création d'un centre de formation et d'un bureau d'études techniques à Fougères. Cette réalisation a été rendue nécessaire pour structurer l'activité entreprise par le C. I. E. R. P. (Centre intersyndical d'études et de recherches de productivité) depuis plusieurs années et qui, par l'établissement de cahiers de chronométrage, de classification de postes de travail, le contrôle des contrats d'intéressement, corrélativement à la mise en application de nouvelles structures de gestion, a permis d'enrayer partiellement la crise grave qui sévissait dans l'industrie de la chaussure à Fougères.

L'autre se situe à l'échelon professionnel et vise à la promotion des travailleurs parmi les plus défavorisés : les ouvriers agricoles.

L'évolution des structures agricoles et les changements profonds qui en résultent pour les petits exploitants et les salariés de l'agriculture se répercutent en effet sur la situation de l'emploi dans ce secteur.

Une main-d'œuvre qualifiée ne peut se maintenir à la terre que dans la mesure où lui sont offertes des perspectives de promotion professionnelle et sociale comparables à celles des autres branches d'activité. C'est pour répondre à cette préoccupation que la C. F. T. C. et la C. G. T.-F. O. d'une part, la F. N. S. E. A. et le Centre national des jeunes agriculteurs d'autre part, ont formé l'Association nationale pour la promotion professionnelle des salariés de l'agriculture, chargée de la réalisation du Centre de formation professionnelle pour salariés agricoles.

Sur un plan plus général, l'attention des industriels et notamment des Centres professionnels a été attirée sur le problème des conditions de travail, en particulier sur les problèmes de sécurité et de santé des travailleurs. Des actions-pilotes concernant la sécurité sont en cours, notamment à Roanne; les recherches sur l'influence du bruit, de la chaleur, etc., ont été effectuées.

D'autre part, les enquêtes entreprises afin d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs et de préparer les réformes nécessaires à l'étalement des pointes ont été poursuivies, notamment en ce qui concerne l'étalement des congés annuels et les migrations alternantes (Marseille, Lyon, Mulhouse). Sur ces problèmes, deux brochures et un film ont été réalisés par le Comité national d'aménagement des temps de travail et de loisirs (C. N. A. T.).

Enfin, scus l'égide du C. N. A. T., une série de mesures tenant à un aménagement des horaires sont actuellement en cours de réalisation à Rouen, Nantes, Saint-Quentin, Clermont-Ferrand, Angers et Tours.

\* \* \*

Donner des résultats chiffrés pour la seule année 1962 ne saurait avoir de signification précise car, très souvent, le bénéfice de ces actions de productivité ne se fait sentir qu'après un long délai et ne saurait être calculé sur la période d'un an.

Toutefois, l'administration a regroupé, à titre indicatif, un certain nombre de résultats obtenus par les Centres professionnels de productivité au cours de la période 1955-1960.

En fait, les résultats les plus appréciables se constatent « sur le terrain » auprès des industriels, des agriculteurs, des commerçants, des artisans. Ils se traduisent par une transformation considérable de leur état d'esprit, ainsi qu'en témoigne la documentation regroupée par l'administration du Commissariat.

### II. - Justification de la demande de crédits supplémentaires.

L'augmentation proposée au titre du chapitre 44-14, dont les crédits seraient ainsi portés de 6.000.000 à 6.500.000 F, s'explique de la façon suivante :

a) Les crédits du chapitre 44-13 sont transférés, à concurrence de 150.000 F, au chapitre 44-14.....

150,000 F

b) Il est sans doute inutile d'insister sur la nécessaire continuation de l'action des Centres professionnels et régionaux de productivité. Pour 1963, beaucoup d'entre eux préparent le renouvellement et l'élargisment de leurs activités, dont l'utilité apparaît de plus en plus au fur et à mesure de la mise en application des dispositions du traité de Rome.

Mais, au surplus, comme le recommande le IV Plan, la création d'un certain nombre de nouveaux centres est prévue en 1963, soit dans des professions non encore touchées par les actions de productivité (moules en fonte, quincaillerie, etc.), soit dans des régions, comme la Bretagne et, plus généralement, l'Ouest de la France, pour lesquelles un effort particulier a été demandé.

150.000 F

c) Enfin, il convient de souligner que si les actions traditionnelles de formation générale ouvrière, auxquelles ont été consacrés dans le passé près de 10 p. 100 de l'ensemble des crédits du Fonds national de la productivité, sont maintenant reprises en charge sur les crédits de promotion sociale, la participation active des syndicalistes à l'élaboration et à l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan a fait naître de nouveaux besoins qu'il est bien dans la nature de la politique de productivité de satisfaire.

A cet égard, on évoquera la nécessité ressentie cette année avec une acuité particulière d'aider à l'amélioration de la formation économique, non seulement des militants syndicalistes appelés à participer à l'élaboration du Plan ou des programmes régionaux, mais aussi de l'ensemble des intéressés, soit dans leurs activités de salariés, soit dans leurs activités de consommateurs. Cette action particulière de formation, ébauchée avec de faibles moyens en 1962, doit être poursuivie et développée en 1963, l'insuffisance de cette formation et de cette information économiques ayant été dénoncée, aussi bien par le IVe Plan que par le rapport Armand-Rueff, comme un obstacle à l'expansion.

D'ores et déjà, les trois centrales syndicales C. G. T.-F. O., C. F. T. C., C. G. C. se disposent à déposer des projets qui porteront sur l'information économique et le perfectionnement des syndicalistes assumant des responsabilités économiques. Ces projets comporteraient à la fois des sessions d'information nationale, régionale et professionnelle, une documentation économique, des études et des recherches.

Pour cet ensemble d'actions, doit être prévu un crédit nouveau de

200.000 F

Total des crédits supplémentaires demandés.....

500.000 F

Il n'est pas utile, enfin, de rappeler qu'au titre des économies réalisables en exécution de l'article 16 de la loi de finances pour 1962, une réduction de 33 p. 100 a été appliquée au volume des crédits affectés de la politique de productivité.

Cette amputation n'a pas été sans avoir de sérieuses conséquences sur la mise en œuvre de cette politique dans le cours de la présente année.

En effet, le réduction de crédits n'a pu être appliquée uniformément à tous les types d'actions subventionnées et elle a entraîné, de ce fait, une redistribution des subventions prévues, ce qui a eu pour conséquence de différer d'un an la réalisation d'une série de projets. Si, en effet, on peut, au risque de retarder sensiblement la solution de certains problèmes, reporter de quelques mois le lancement de plusieurs études, considérées cependant comme essentielles par le IV Plan, ou éliminer certaines « expérimentations », les responsabilités que le Service de la Productivité estime avoir à l'égard des centres professionnels et régionaux qu'il a aidé à constituer et qu'il souhaite continuer à aider, financièrement et techniquement, lui imposent des charges pratiquement incompressibles.

Un retard a donc été pris au cours de l'année 1962 en ce qui concerne la mise en route ou, parfois, la continuation de toute une série d'actions qu'il serait préjudiciable de négliger au moment précis où la concurrence accrue et l'ouverture de nos frontières dans le cadre du Marché Commun, imposent d'être vigilants sur l'efficacité de l'économie française.

Pour cet ensemble de considérations et compte tenu du fait que le total des dépenses effectuées en 1961 s'est finalement élevé à 6.010.000 F, il semble raisonnable d'inscrire, pour 1963, au chapitre 44-14, un crédit de................. 6.500.000 F